

# DOSSIER COMMISSION D'INTERROGATION

EP1

Phase 3

Entretien à partir du dossier professionnel

<b>Groupement inter académique II</b>	Session <b>2006</b>	Facultatif : code <b>D506-ZM010</b>		
Examen et spécialité <b>CAP Agent d'Entreposage et de Messagerie</b>				
Intitulé de l'épreuve <b>EP1 – Phase 3 – Entretien à partir du dossier professionnel</b>				
Type <b>CONSIGNES</b>	Facultatif : date et heure	Durée <b>30 min</b>	Coefficient <b>5</b>	N° de page / total <b>1/2</b>

# CONSIGNES A LA COMMISSION D'INTERROGATION

## PHASE 3

Entretien à partir du dossier professionnel  
(30 minutes maximum), 100 points

La vérification de la conformité du dossier est un préalable au déroulement de l'épreuve.

### Lieu de l'épreuve

L'épreuve se déroule selon les possibilités locales sur les lieux logistiques, sur les lieux de stage, d'apprentissage ou d'activités professionnelles.

### Déroulement

Le jour de l'épreuve, et préalablement à son déroulement, les examinateurs se concertent et définissent les types de questions à poser. L'échange oral sur les activités présentées dans le dossier est évalué sur (50+40) soit 90 points, le contenu et la mise en forme du dossier sur (5 + 5) soit 10 points.

### Evaluation

L'évaluation est assurée par 3 examinateurs : un professeur ou un formateur de la spécialité, un professeur ou un formateur ayant en charge l'enseignement de l'environnement économique, juridique et social des activités professionnelles et, si possible, un professionnel du secteur considéré.

L'évaluation est formalisée sur la grille d'évaluation EP1 CP- C.  
La commission d'interrogation complète la grille récapitulative EP1 CP-D et arrête la note qui sera proposée au Jury départemental

En l'absence de ce dossier dûment constitué (partie administrative et /ou partie technique et /ou partie économique, juridique et sociale), le candidat se verra attribuer la note 0 à l'épreuve EP1.

En présence d'une partie administrative incomplète, le candidat est interrogé, il lui sera signifié de justifier de la réalité des P.F.E. pour, selon ses résultats, se voir ou non délivrer le diplôme.

En présence d'une partie technique et /ou économique juridique et sociale incomplètes, les pénalités prévues sur la grille d'évaluation seront appliquées.

CAP Agent d'Entreposage et de Messagerie	Rappel codage
EP1 – Phase 3 – Entretien à partir du dossier professionnel	2/2